

Projet
pédagogique & éducatif
de l'année scolaire
2025-2026



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Collège Jean Gay
Verfeil**

Collège Jean Gay
Verfeil



AMOPA
Association des Membres de
l'Ordre des Palmes Académiques

Etablissement partenaire

Table des matières

1. Les enseignements disciplinaires	4
1.1. Enseignements communs	4
1.2. Enseignements complémentaires	4
1.1.1 L'Accompagnement Personnalisé	4
1.1.2 Les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI)	6
1.1.3 Chocs des savoirs : accompagnement des élèves en français et mathématiques	7
1.3. Enseignements facultatifs	7
1.1.4 Les langues et cultures de l'Antiquité	7
1.1.5 L'enseignement du chant-chorale	8
1.1.6 L'enseignement optionnel de Français et Culture Antique (FCA)	9
1.4. Répartition de la dotation complémentaire d'autonomie	10
2. Langues vivantes proposées	10
2.1. La Langue vivante 1 – LV1 : Anglais	10
2.2. La langue vivante 2 – LV2 : Espagnol	10
3. Les heures et projets transdisciplinaires	11
3.1. Les heures de vie de classe	11
3.2. L'enseignement Moral et Civique	11
3.3. L'Education aux Médias et à l'Information	11
3.4. L'information documentaire en 6 ^{ème} (Info. Doc.)	12
3.5. Le Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire (GPDS)	13
3.6. Dispositif de relais interne (D.R.I.)	13
3.7. Le dispositif « silence on lit »	14
3.8. Le dispositif « dys »	14
3.9. La labélisation E3D : Etablissement en Démarche globale de Développement Durable	14
3.10. Le dispositif « devoirs faits »	15
3.11. Développement des compétences d'oral	16
3.12. Les études dirigées	16
3.13. Projet UNPLUGGED	17
3.14. Education à la vie affective et sexuelle – Egalité filles – Garçons	17
3.15. Charte du travail personnel des élèves (version modifiée 2025)	18
4. Les parcours éducatifs	19
4.1. Information aux familles	19
4.2. Le parcours éducatif s'inscrit dans un curriculum	19
4.3. Parcours avenir	20
4.4. Parcours d'éducation artistique et culturel (PEAC)	21
4.5. Parcours Educatif de Santé	21
4.6. Parcours citoyen	21
5. Les attestations et diplômes	21
5.1. Le Diplôme National du Brevet (DNB)	21
5.2. Le Certificat de Formation Générale (CFG)	22

5.3.	Certification PIX : Compétences numériques des élèves	22
5.4.	Test de positionnement Ev@lang pour les élèves de 3 ^{ème}	22
5.5.	L'Attestation Scolaire de Sécurité Routière (ASSR).....	22
5.6.	L'attestation de Prévention et Secours Civiques (PSC).....	23
5.7.	Test Pass-Nautique en 6 ^{ème}	23
6.	L'organisation de l'année en semestre.....	24
6.1.	Les objectifs.....	24
6.2.	Le découpage de l'année	24
6.3.	L'organisation de la pause méridienne	24
7.	Evaluations par compétences	25

1. Les enseignements disciplinaires

1.1. Enseignements communs

Rappel des heures disciplinaires pour les enseignements communs :

	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
Français	4,5	4,5	4,5	4
Mathématiques	4,5	3,5	3,5	3,5
Histoire-Géographie - Enseignement Moral et Civique	3	3	3	3,5
LV1	4	3	3	3
LV2	-	2,5	2,5	2,5
Sciences de la Vie et de la Terre*	2	1,5	1,5	1,5
Technologie 3	-	1,5	1,5	1,5
Physique-Chimie*	1	1,5	1,5	1,5
Arts plastiques	1	1	1	1
Education Musicale	1	1	1	1
EPS	4	3	3	3
Devoirs faits obligatoire en 6 ^{ème}	1*			
TOTAL	25	26	26	26

* décision du Conseil d'Administration 30 juin 2025, suite à l'avis du Conseil Pédagogique du 22 mai 2025

Le Conseil d'administration n'a pas décidé de moduler les heures disciplinaires à l'intérieur des cycles.

Les 10 heures annuelles minimum de vie de classe s'ajoutent à ces horaires.

1.2. Enseignements complémentaires

1.1.1 L'Accompagnement Personnalisé

Au collège Jean Gay, l'Accompagnement Personnalisé sera porté par les disciplines suivantes :

- Français
- Mathématiques
- Histoire - Géographie - EMC
- Anglais
- Espagnol
- Sciences de la Vie et de la Terre

La répartition des heures disciplinaires concernant l'A.P. est la suivante :

	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
Total par semaine*	3	2	2	1,5
Français	0,5	0,5	0,5	0,5
Mathématiques	0,5	0,5	0,5	0,5
Histoire-Géographie - EMC	0,5			
Anglais	0,5	0,5		
Espagnol		0,5		0,5
Physique-Chimie	0,5			
Sciences de la Vie et de la Terre	0,5			

* décision du Conseil d'Administration 30 juin 2025, suite à l'avis du Conseil Pédagogique du 22 mai 2025.

Organisation pédagogique de l'A.P.

Toutes les heures d'A.P. seront affichées dans l'emploi du temps des élèves et des professeurs. Ces heures se feront en demi-classe par ordre alphabétique. Le professeur de la matière fera l'A.P. aux deux groupes de la classe dans la mesure du possible. Sinon, un autre professeur de la même discipline pourra intervenir en co-enseignement ou en barrette sur la même heure d'AP.

Coût pour une structure de 18 divisions :

	6ème	5	5ème	4	4ème	5	3ème	4	18
disciplines	nb d'heures	TOTAL	nb d'heures	TOTAL	nb d'heures	TOTAL	nb d'heures	TOTAL	TOTAL
Lettres classiques		0		0		0		0	0
Lettres modernes	0,5	2,5	0,5	2	0,5	2,5	0,5	2	9
Anglais	0,5	2,5	0,5	2		0		0	4,5
Espagnol		0	0,5	2		0	0,5	2	4
Histoire Géographie	0,5	2,5		0		0		0	2,5
Mathématiques	0,5	2,5	0,5	2	0,5	2,5	0,5	2	9
Technologie		0		0		0		0	0
Physique-Chimie	0,5	2,5		0		0		0	2,5
SVT	0,5	2,5		0		0		0	2,5
Education Musicale		0		0		0		0	0
Arts Plastiques		0		0		0		0	0
EPS		0		0		0		0	0
total	3	15	2	8	1	5	1,5	6	34

Compétences travaillées lors des AP sur tous les niveaux :

L'entrée choisie pour le projet d'AP du collège Jean Gay se fait par les compétences du socle commun (volet 2 de chaque programme disciplinaire).

A partir de ces compétences du socle choisies pour être travaillées lors des heures d'AP, les professeurs déterminent, en fonction de la progression pédagogique de leurs classes, les activités et situations d'apprentissages les plus appropriées. L'ensemble des classes d'un cycle travaille les mêmes compétences. Une harmonisation des outils, des séquences et des activités peut être faite lors des heures de concertations disciplinaires quand elles sont possibles.

Compétences travaillées (cycle 3)	Eude dirigée	Français	Maths.	HG-EMC	Anglais	SVT
D1.1 : Comprendre et s'exprimer à l'oral : Participer à des échanges dans des situations diversifiées						
D1.1 : Comprendre le fonctionnement de la langue : Consolider l'orthographe lexicale et grammaticale						
D1.1 : Lire : Lire avec fluidité						
D1.1 : Lire : Comprendre des textes, des documents et des images et les interpréter						
D1.1 : Ecrire : Prendre en compte les normes de l'écrit pour formuler, transcrire et réviser						
D1.2 : Ecouter et comprendre : Peut comprendre une intervention brève si elle est claire et simple.						
D1.2 : Réagir et dialoguer : Peut interagir dans des situations déjà connues en utilisant des mots et expressions simples et avec un débit lent.						
D1.3 : Calculer avec des nombres entiers et des nombres décimaux.						
D1.3 : Expliquer le déroulement et le résultat produit par un algorithme simple.						
D1.3 : Reasonner et modéliser						
D2 : Mobiliser et utiliser des outils numériques						
D2 : Coopérer, travailler en équipe pour la réalisation de projets						
D3 : Comprendre et respecter les règles communes						
D4 : Pratiquer des démarches scientifiques et techniques						
D4 : Concevoir, créer et réaliser						
D5 : Comprendre et interpréter des textes ou des œuvres						

Compétences travaillées (cycle 4)	Eude dirigée	Français	Maths.	Anglais	Espagnol	Arts Plast.
D1.1 : Adapter des stratégies et des procédures d'écriture efficaces						
D1.1 : Ecrire : Prendre en compte les normes de l'écrit pour formuler, transcrire et réviser						
D1.1 : Comprendre et s'exprimer à l'oral : Participer à des échanges dans des situations diversifiées						
D1.1 : Comprendre et s'exprimer à l'oral : Maîtriser la structure, le sens et l'orthographe des mots						
D1.1 : Comprendre le fonctionnement de la langue : Consolider l'orthographe lexicale et grammaticale						
D1.2 : Ecouter et comprendre : Peut comprendre une intervention brève si elle est claire et simple.						
D1.2 : Réagir et dialoguer : Peut interagir dans des situations déjà connues en utilisant des mots et expressions simples et avec un débit lent.						
D1.3 : Expliquer le déroulement et le résultat produit par un algorithme simple.						
D1.3 : Calculer avec des nombres entiers et des nombres décimaux.						
D1.3 : Raisonner et modéliser						
D2 : Mobiliser et utiliser des outils numériques						
D2 : Utiliser le numérique pour la création d'image et pour s'informer, pour réaliser une production scientifique/une revue de projet						
D2 : Coopérer, travailler en équipe pour la réalisation de projets						
D3 : Comprendre et respecter les règles communes						
D3 : Adopter les fondements des règles de sécurité						
D4 : Pratiquer des démarches scientifiques et techniques						
D4 : Extraire, organiser les informations utiles et les transcrire dans un langage adapté.						
D5 : Contextualiser un document, un texte, une œuvre						
D5 : Mobiliser des outils numériques pour servir un projet de création.						

1.1.2 Les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI)

L'organisation des EPI est décidée en Conseil Pédagogique.

Ces thématiques sont basées sur les thématiques proposées par le décret du 19 mai 2015 qui a été partiellement modifié en 2017. Notamment sur les thématiques d'EPI qui ne sont plus imposées nationalement. La liste des EPI pour l'année scolaire peut être modifiée en début d'année 2024-2025 après les réunions de préparation de rentrée.

Les EPI sont réalisés pendant les cours des disciplines concernées. Ils donnent lieu à une réalisation ou production que les élèves peuvent valoriser lors de l'oral du DNB en fin de la classe de 3ème.

Les EPI sont valorisés sur l'ENT du collège dans une rubrique spécifique afin de montrer aux parents et aux autres élèves les réalisations et productions.

Le collège Jean Gay a décidé que les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires seraient organisés de manière à ce que chaque professeur apporte des éléments au projet en fonction de l'état d'avancement de la progression pédagogique de la classe. **Une concertation peut avoir lieu lors des conseils d'enseignements, des conseils pédagogiques ou des heures de concertation disciplinaires.** L'élève doit faire du lien entre les différentes disciplines afin de préparer la réalisation finale.

Les équipes pédagogiques détermineront s'il est nécessaire à certains moments de l'année, ou de manière plus régulière de consacrer quelques heures prises sur l'autonomie afin de mettre en place un co-enseignement. **Des temps banalisés peuvent être mis en place à différents moments de l'année afin d'organiser les projets.**

Projets et thèmes des E.P.I.

5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
<p>« Roi Arthur » : Français, Histoire, Anglais : réalisation d'une enluminure</p> <p>« Les supers héros » : Français, Anglais, latin : réalisation d'une affiche de comparaison</p>	<p>« Carmen » : Education musicale, Français : travail sur l'opéra et la nouvelle</p> <p>« Complotisme » : EMC, Français et EMI : réalisation d'une web radio ?</p>	<p>« L'effet Matilda » : Sciences, Histoire-Géo, Français : oral d'éloquence</p> <p>« Guernica » : Espagnol, Arts plastiques, histoire</p> <p>« Simone Veil » : Français et histoire</p>

1.1.3 Chocs des savoirs : accompagnement des élèves en français et mathématiques

Dans le cadre de la mise en œuvre du choc des savoirs pour la rentrée 2025, le collège a décidé d'une nouvelle organisation concernant la mise en place des groupes de besoins en mathématiques et français. Le choix de l'équipe pédagogique lors du conseil pédagogique est le suivant :

6 ^{ème}		5 ^{ème}	
Mise en barrette des cours de français et mathématiques	2 barrettes (3 classes + 2 classes)	Mise en barrette des cours de français et mathématiques	2 barrettes (2 classes + 2 classes)
Accompagnement Personnalisé	Dédoulement des classes une semaine sur deux en français et mathématiques <i>Coût DGH* : 5h</i>	Accompagnement Personnalisé	Dédoulement des classes une semaine sur deux en français et mathématiques <i>Coût DGH* : 4h</i>
		Soutien aux élèves en difficultés et possibilité de faire un groupe pour aller plus vite avec certains	1h par classe en français 1h par classe en mathématiques toutes les semaines <i>Coût DGH* : 8h</i>

→ **La mise en barrette** de tous les cours permet si besoin de réaliser des groupes de besoins ou de faire des projets communs plusieurs classes sur la même heure (interventions, devoirs communs)

En 4^{ème} et 3^{ème}, le collège souhaite mettre en place un soutien en mathématiques et en français une heure par semaine et par matière : **coût DGH* : 4h**. Ce soutien sera proposé en barrette avec le dispositif « devoirs faits » afin de ne pas pénaliser les élèves qui y seraient adressés par les professeurs de français et de mathématiques.

* Dans le cadre du choc des savoirs, la Dotation Globale Horaire (DGH) accordée est de 14,5 h pour l'ensemble des niveaux de la 6^{ème} à la 3^{ème}. **Au total le collège y consacre 21 heures, une partie est financée par la marge d'autonomie de l'établissement.**

1.3. Enseignements facultatifs

1.1.4 Les langues et cultures de l'Antiquité

Le collège Jean Gay a décidé de mettre en œuvre l'enseignement facultatif de Langues et Cultures de l'Antiquité (LCA) sur le cycle 4.

L'organisation décidée en conseil d'administration sera la suivante :

- 1 heure de latin par semaine sur un semestre pour tous les élèves de 5^{ème}
- 1 heure par semaine de latin en 4^{ème}
- 1 heure de grec et/ou 1 heure de latin par semaine de latin en 3^{ème}

Les élèves volontaires pourront choisir, en fin de 5^{ème}, de faire cet enseignement facultatif suite à l'initiation à la culture latine en classe de 5^{ème} pendant un semestre. Les élèves désirant commencer l'enseignement en 4^{ème} ou en 3^{ème} en auront la possibilité, mais il serait préférable que les élèves qui commencent le latin en 4^{ème} s'engagent jusqu'à la fin du cycle.

Cet enseignement est valorisé par une bonification de points pour l'obtention du DNB en fin de 3^{ème} (*modalités à définir pour la session 2026*)

Les enseignements sont dispensés autour de thématiques définies par année de la manière suivante :

Niveau	Thématiques abordées	Modalités
5 ^{ème}	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Qui étaient les gaulois ? ▶ A quoi ressemblaient les monstres mythologiques ? ▶ Comment vivait-on à Pompéi ? 	<p>Culture latine</p> <p>Lectures, vocabulaire, traduction, travail en groupe, tableaux.</p>
4 ^{ème}	<ul style="list-style-type: none"> ▶ CIVILISATION : LES LOISIRS à Rome : gladiature, courses de char, thermes. LES ESCLAVES, leur révolte ▶ MYTHOLOGIE : LES ENFERS gréco-romains : Cerbère, Charon, le Styx, ▶ HISTOIRE : LES ENNEMIS, LES GUERRES de Rome. 	<p>Culture latine</p> <p>Lectures, vocabulaire, traduction, travail en groupe, tableaux.</p> <p>Racines latines : voco, noctis, errare, senex</p>
3 ^{ème}	<p>LATIN :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ HISTOIRE : JULES CÉSAR : sa prise de pouvoir, CLEOPATRE, LE POUVOIR DES EMPEREURS : force ou poison ? Auguste, Néron, LES RELIGIONS ANTIQUES ▶ MYTHOLOGIE : LA TRAGÉDIE ANTIQUE : Médée ▶ CIVILISATION : CONSEILS AMOUREUX <p>GREC :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ CIVILISATION : LE MONDE GREC : ATHÈNES, MERVEILLES DU MONDE, LA FEMME, LES ENFANTS, LES JO, ... ▶ MYTHOLOGIE : LES DIEUX : Athéna, Poséïdon, L'ATLANTIDE ▶ HISTOIRE : LES SPARTIATES, LES SCIENCES, LES GUERRES d'Athènes 	<p>Culture latine</p> <p>Racines latines : duco, cid, cum, miles</p> <p>Cours proposé : la mort de Jules César</p> <p>Culture grecque</p> <p>Racines grecques, géo, graphie, ortho, theos, gen</p> <p>Cours proposé : la naissance d'Athéna</p>

1.1.5 L'enseignement du chant-chorale

D'après [Arrêté du 9 janvier 2018](#) modifiant l'arrêté du 19 mai 2015 modifié relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège est introduit à la rentrée 2018 un enseignement optionnel de « chant chorale ».

Cet enseignement est valorisé en 3^{ème} pour le DNB au même titre que l'enseignement des LCA (*modalités à définir pour la session 2026*)

Cet enseignement regroupe des élèves de plusieurs classes sur plusieurs niveaux. Il est dispensé par le professeur d'éducation musicale et de chant choral tout au long de l'année scolaire à raison de deux heures par semaine.

La chorale se situe à la croisée des quatre parcours éducatifs où convergent des objectifs essentiels dans les champs de la citoyenneté, de la santé, de la construction d'un avenir, du développement du sens artistique et de la culture.

Le projet de la chorale est à l'interface de l'enseignement de l'éducation musicale à l'école et au collège et du **parcours d'éducation artistique et culturelle**. Fréquentation de lieux de spectacle et rencontre des professionnels, pratique du chant choral, découverte et connaissance, nourrissent les trois piliers du parcours. Cette expérience riche et réfléchie peut devenir, au collège, le support original de l'épreuve orale du diplôme national du brevet.

L'organisation ou la participation à un concert permet de découvrir des horizons professionnels liés aux métiers du spectacle ou de l'ingénierie culturelle. De l'instrumentiste professionnel à l'ingénieur du son ou au régisseur, de l'éclairagiste au décorateur, la découverte des métiers du spectacle constitue autant d'activités propices à nourrir ou à faire évoluer un projet d'orientation qui se construit progressivement dans le cadre du **parcours Avenir**.

La pratique du chant choral vient enrichir le **parcours éducatif de santé** des élèves. Il les sensibilise à de nombreuses dimensions de leur santé : gestion de la respiration, placement vocal, risques auditifs, confiance et estime de soi au bénéfice de l'épanouissement personnel, etc.

En chorale, la relation aux autres, le rapport à la règle, la maîtrise de l'émotion, l'engagement désintéressé au service du collectif, le jugement critique et constructif, sont des aspects très souvent convoqués, rejoignant ainsi les enjeux fondamentaux du **parcours citoyen**. La chorale développe l'écoute de l'autre et la culture de l'empathie, qualités essentielles pour vivre ensemble, cultiver l'altérité en évitant toutes les formes de repli.

Actions envisagées pour l'année scolaire 2025/2026 :

1) En regard du cahier des charges de l'EAC, la rencontre avec des professionnels de la musique fait partie intégrante du premier pilier.

La DAV 31 offre la possibilité de participer à l'action « Parcours OCT ». Certains musiciens de l'orchestre de chambre de Toulouse viennent au collège, donnent des concerts, favorisent les rencontres avec les collégiens et initient des ateliers de création.

Cela est conditionné par l'acceptation du projet, le dossier doit être déposé courant du mois de mai.

Le théâtre du capitole offre également l'opportunité d'assister à des répétitions générales de l'orchestre national du capitole à l'Opéra et à la halle aux grains. Il y a une préparation en amont du professeur de musique afin que les élèves aient les éléments pour apprécier l'œuvre. Il faut également candidater pour cette offre, au mois de septembre.

2) Plusieurs concerts de restitutions, de durées variables, seront donnés par les élèves de la chorale et les élèves musiciens, d'une part, intra-muros, lors d'événements particuliers, fête de la musique, accueil des CM2, rentrée en musique, et, d'autre part, hors les murs, commémorations concert dans une salle de spectacle dont le lieu reste à définir.

3) Dans le cadre de la liaison CM2/6èmes, il est possible de proposer aux élèves de Cm2 d'assister à diverses prestations. Il est aussi envisageable, de préparer des chansons communes et intégrer certains élèves du primaire au sein de la chorale.

1.1.6 L'enseignement optionnel de Français et Culture Antique (FCA)

Le collège de Verfeil propose depuis la rentrée 2022, une option facultative de français par les langues anciennes (latin et grec) pour les élèves de 6°.

L'objectif est d'éclairer les subtilités orthographiques et grammaticales de la langue française en montrant des faits de langue antique.

Concrètement :

- VINGT s'écrit GT car il vient du latin VIGINTI.
- CORPS et TEMPS prennent toujours un S car ils viennent du latin CORPUS et TEMPUS.

L'enseignement facultatif est prévu pour 3 groupes de maximum 30 élèves, 1 heures par semaine. Il s'agit d'une OPTION : c'est-à-dire que les familles peuvent le choisir pour leur enfant, ou pas.

Thématiques abordées en classe : MYTHOLOGIE, CONSTELLATIONS : Orion, Poisson, ADOLESCENTS HEROÏQUES : Icare, Phaéon, NAISSANCES DE DIEUX : Vénus, Athéna, CRÉATION DU MONDE ET DES HOMMES, MAGIE ANTIQUE.

L'enseignement facultatif de Français et Culture Antique (FCA) procure aux élèves qui le choisissent des outils historiques et linguistiques pour aborder de manière plus réfléchie la formation et la structure du français, tout en leur offrant des éléments de culture et de civilisation antiques. Il ne consiste pas en l'introduction précoce d'un enseignement des langues anciennes. Toutefois, il fait prendre conscience aux élèves que le latin, omniprésent en français – à hauteur de 80% du lexique –, montre souvent la voie vers notre langue et de nombreuses autres, dans les domaines de la morphologie, de la syntaxe et du vocabulaire. Cet enseignement entend, en développant une perspective originale et attrayante, répondre à des besoins linguistiques et culturels des élèves qui souhaitent renforcer et enrichir leur connaissance et leur usage de la langue française.

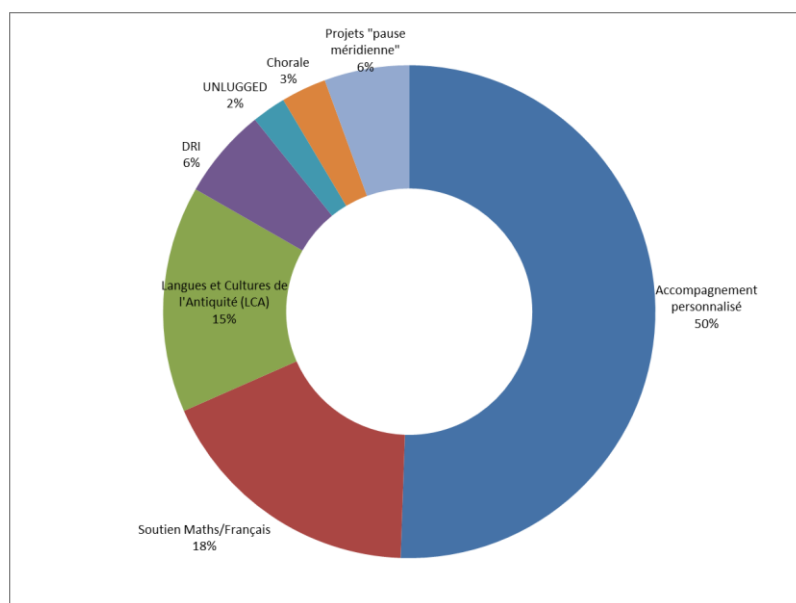
Cet enseignement facultatif s'inscrit dans la continuité de l'enseignement du français dispensé au cycle 3 et prépare celui du cycle 4. Il vise, par le relais du latin, du grec et des cultures antiques, entendus comme matrices structurelles de la langue et de la culture françaises, à assurer la maîtrise et l'enrichissement du lexique, la consolidation des acquis grammaticaux et orthographiques, et le développement de la culture. Il incite les élèves à poursuivre leur initiation à l'espace de pensée antique en suivant, à partir de la classe de cinquième, l'enseignement facultatif de Langues et Cultures de l'Antiquité.

1.4. Répartition de la dotation complémentaire d'autonomie

La dotation complémentaire d'autonomie est de 3 heures par division en 2025-2026.

Pour 18 divisions, la dotation complémentaire d'autonomie du collège Jean Gay est de 54 heures. La répartition des heures proposée en Conseil Pédagogique et validée en Conseil d'Administration est la suivante :

Type d'enseignement	Nb d'heures
Accompagnement personnalisé	34
Soutien Maths/Français	12
Langues et Cultures de l'Antiquité (LCA)	10
DRI	4
UNLUGGED	1,5
Chorale	2
Projets "pause méridienne"	3,75
Transformation HSA/HSE	1,25
Total	68,5



Il reste donc 1,25 heures qui seront consacrées à la transformation en Heures Supplémentaires Effectives (HSE) afin de rémunérer les professeurs qui réalisent des actions éducatives dans l'année scolaire.

2. Langues vivantes proposées

2.1. La Langue vivante 1 – LV1 : Anglais

Tous les élèves du collège font LV1 anglais car cette langue est pratiquée depuis le début du cycle 2 dans les écoles primaires du secteur dépendant du collège Jean Gay. Cette année, nous proposons un dédoublement en accompagnement personnalisé en classe de 6^{ème} et de 5^{ème} une semaine sur deux.

2.2. La langue vivante 2 – LV2 : Espagnol

Le collège Jean Gay propose une seule langue vivante 2 : l'espagnol, enseignement en 5^{ème} à raison de 2h30 hebdomadaire. Il est prévu un dédoublement en classe de 5^{ème} et 3^{ème} pour une heure quinzaine afin de travailler

l'oral en demi-effectif. Cette action se fait dans le cadre de l'accompagnement personnalisé et est financé sur l'enveloppe de l'autonomie de l'établissement.

3. Les heures et projets transdisciplinaires

3.1. Les heures de vie de classe

Les heures de vie de classe sont au minimum de 10 par an et par classe. Ces heures sont animées par les professeurs principaux (mais éventuellement par la CPE, la Direction, personnels du pôle santé social ou un autre enseignant de la classe). Elles peuvent donner lieu à :

- Distribution de documents administratifs, points sur le fonctionnement de la classe.
- Préparation des conseils de classe et bilan après les conseils
- Préparation du parcours Avenir et notamment l'orientation post 3^{ème}

Les heures de vie de classe sont identifiées sur l'emploi du temps des élèves et des professeurs. Elles sont programmées à raison d'une semaine sur deux par défaut sur une séquence d'une heure (soit 18 séances possibles). Le professeur principal informe les élèves et la vie scolaire des séances maintenues et annulées en le faisant noter sur le carnet de liaison. Les professeurs doivent saisir les élèves qu'ils souhaitent voir lors de l'heure de vie de classe sur PRONOTE.

3.2. L'enseignement Moral et Civique

L'Enseignement Moral et Civique est enseigné de manière transdisciplinaire. Un programme spécifique existe sur les cycles 3 et 4.

L'Enseignement Moral et Civique a une continuité dans les programmes du lycée. Il participe à la mise en œuvre du parcours citoyen.

3.3. L'Éducation aux Médias et à l'Information

L'Éducation aux Médias et à l'Information est l'affaire de tous les professeurs. Les compétences sont détaillées dans la dernière partie des programmes du cycle 4.

Les programmes disciplinaires du cycle 4 indiquent les tâches qui peuvent être réalisées dans ce cadre.

L'E.M.I. participe à la validation des domaines du socle. Plusieurs professeurs sont amenés à valider ses compétences.

CYCLE 3	Domaines du socle pour les bilans de cycle				
	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e	
Éléments signifiants et items					
Etre auteur : consulter, s'approprier, publier	D1.1				
Comprendre la fonction d'auteur et l'identifier dans un livre, un article de journal, sur un site internet	EMI 6 ^e				
Distinguer une oeuvre de fiction d'un écrit documentaire	EMI 6 ^e				
Comprendre et s'approprier les espaces informationnels	D2				
Se repérer dans le CDI et connaître le système de rangement des livres	EMI 6 ^e				
Connaître et savoir utiliser les outils du livre documentaire (sommaire, index, glossaire, bibliographie)	EMI 6 ^e				
Savoir utiliser les mots-clés dans une recherche d'information	EMI 6 ^e				
Partager des informations de façon responsable : produire, reproduire					D3
Savoir ce qu'est le droit d'auteur	EMI 6 ^e				
Savoir citer ses sources lors d'un exposé	EMI 6 ^e				
Utiliser des documents libres de droits pour ses travaux	EMI 6 ^e				
Comprendre et expérimenter le web dans sa structuration	D4				
Connaître le vocabulaire du web (faire la différence entre réseau internet, navigateur et moteur de recherche.	EMI 6 ^e		EMI 4 ^e		
Connaître les principaux critères de fiabilité des sites internet			EMI 4 ^e		
Questionner et évaluer la fiabilité et la pertinences de sources d'information			EMI 4 ^e		
Assumer un présence numérique	D5				
Savoir que son activité en ligne laisse des traces sur le Web (historique, cookies, publications) et que l'on peut les contrôler		EMI 5 ^e			

CYCLE 4		Domaines du socle pour les bilans de cycle			
Utiliser les médias et les informations de manière autonome					D2
Utiliser des dictionnaires et encyclopédies sur tous supports.	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e	
Utiliser des documents de vulgarisation scientifique.					
Exploiter le centre de ressources comme outil de recherche de l'information.			4 ^e		
Avoir connaissance du fonds d'ouvrages en langue étrangère ou régionale disponible au CDI et les utiliser régulièrement.			4 ^e	3 ^e	
Se familiariser avec les différents modes d'expression des médias en utilisant leurs canaux de diffusion.					
Utiliser les genres et les outils d'information à disposition adaptés à ses recherches.					
Découvrir comment l'information est indexée et hiérarchisée, comprendre les principaux termes techniques associés.				EMI 3 ^e	
Exploiter les modes d'organisation de l'information dans un corpus documentaire (clés du livre documentaire, rubricage d'un périodique, arborescence d'un site).				EMI 3 ^e	
Classer ses propres documents sur sa tablette, son espace personnel, au collège ou chez soi sur des applications mobiles ou dans le « nuage ». Organiser des portefeuilles thématiques.					
Acquérir une méthode de recherche exploratoire d'informations et de leur exploitation par l'utilisation avancée des moteurs de recherche.			EMI 4 ^e		
Adopter progressivement une démarche raisonnée dans la recherche d'informations. Adopter progressivement une démarche raisonnée dans la recherche d'informations.					
Exploiter l'information de manière raisonnée					D1.3, D3, D5
Distinguer les sources d'information, s'interroger sur la validité et sur la fiabilité d'une information, son degré de pertinence.					
S'entraîner à distinguer une information scientifique vulgarisée d'une information pseudo-scientifique grâce à des indices textuels ou paratextuels et à la validation de la source.					
Apprendre à distinguer subjectivité et objectivité dans l'étude d'un objet médiatique.					
Découvrir des représentations du monde véhiculées par les médias.					
S'interroger sur l'influence des médias sur la consommation et la vie démocratique.					
Utiliser les médias de manière responsable					D3
Comprendre ce que sont l'identité et la trace numériques.		EMI 5 ^e			
Se familiariser avec les notions d'espace privé et d'espace public.		EMI 5 ^e			
Pouvoir se référer aux règles de base du droit d'expression et de publication en particulier sur les réseaux.					
Se questionner sur les enjeux démocratiques liés à la production participative d'informations et à l'information journalistique.					
S'initier à la déontologie des journalistes.					
Produire, communiquer, partager des informations					D1.1
Utiliser les plates formes collaboratives numériques pour coopérer avec les autres.					
Participer à une production coopérative multimédia en prenant en compte les destinataires.					
S'engager dans un projet de création et publication sur papier ou en ligne utile à une communauté d'utilisateurs dans ou hors de l'établissement qui respecte droit et éthique de l'information.					
Développer des pratiques culturelles à partir d'outils de production numérique.					
Distinguer la citation du plagiat. » Distinguer la simple collecte d'informations de la structuration des connaissances.					

3.4. L'information documentaire en 6^{ème} (Info. Doc.)

Le collège Jean Gay souhaite maintenir le fonctionnement de l'information documentaire (ex I.R.D.) réalisée par la Professeur-documentaliste pour tous les élèves de 6^{ème}.

A raison de 18 heures par an les élèves sont au CDI en demi-classe pour les 4 classes de 6^{ème} avec la Professeure-documentaliste afin de comprendre le fonctionnement du CDI, d'être formés à la recherche documentaire, de développer leur esprit critique, d'acquérir une culture artistique et littéraire, de lire, d'être éduqués aux médias et à l'information, etc.

Ces heures sont placées en parallèle des heures d'études dirigées et sont donc hors du calcul des 25 heures de cours hebdomadaires maximum. Elles feront toutefois l'objet d'un enseignement annuel obligatoire et seront donc décomptées comme des heures de cours pour la professeure documentaliste. Chaque heure d'enseignement sera donc décomptée pour deux heures. (Conformément au décret n°2014-940 du 20 août 2014)

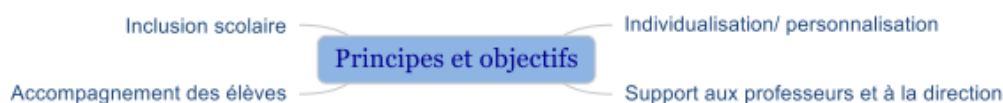
La professeure-documentaliste prend donc en alternance une semaine sur deux la moitié de la classe au CDI pour réaliser le projet lié à l'information documentaire qui est annexé au projet documentaire de l'établissement et dont le bilan est fait annuellement dans le compte-rendu annuel du fonctionnement pédagogique.

3.5. Le Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire (GPDS)

Depuis l'année scolaire 2020-2021, le collège Jean Gay a mis en place un Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire. L'objectif principal est de lutter contre la marginalisation scolaire et sociale (décrochage scolaire, lutte contre l'absentéisme,...).

Une réunion a lieu par quinzaine en alternance avec la cellule de veille et de prévention.

Les principes et les objectifs sont les suivants :



Un enseignant fait partie de l'équipe constituée du Principal, de l'infirmière scolaire et de la Conseillère Principale d'Education (CPE). Une Indemnité de Mission Particulière (IMP) au taux 3, permet de rémunérer le professeur pour accompagner les élèves décrocheurs ou en situation de décrochage.

Les moyens d'actions sont les suivants :

Entretiens individuels ou collectifs, mise en place d'un PPRE en concertation avec l'équipe pédagogique, sorties scolaires spécifiques et thématiques, actions éducatives, projets pédagogiques adaptés aux élèves, lien avec la famille, organisation du travail en classe et à la maison, les devoirs, l'outil informatique... pour chaque élève, une réponse adaptée est réfléchie lors de la réunion du GPDS.

3.6. Dispositif de relais interne (D.R.I.)

Pour la rentrée 2025-2026, le collège met en place un dispositif de relais interne (DRI) afin d'accompagner les élèves en situation de décrochage scolaire repéré par le GPDS ou l'équipe pédagogique.

Trois professeurs vont assurer le travail avec les élèves (Mme FERNIN, GIPOULOU et Mme JARDI). Le collège consacre 4h de la Dotation Globale Horaire (DGH). La Conseillère Principale d'Education (CPE) y participe aussi en tant que référente décrochage scolaire indemnisée avec une IMP. Des assistantes d'éducation (AED) ou des services civiques pourront compléter l'équipe en fonction des besoins et des projets éducatifs et pédagogiques mis en œuvre.

Le principe de fonctionnement est le suivant :

- 1- Détection des élèves en GPDS
- 2- Mise en place de session de plusieurs semaines selon un calendrier annuel établi par l'équipe avec la direction
- 3- Contractualisation des modalités de mise en œuvre du suivi avec l'élève et la famille et un référent du DRI (l'élève peut être détaché de ses cours entre 1h et 4h par semaine en fonction du profil et du projet)
- 4- Evaluation du dispositif par l'évaluation individuelle des élèves suivis.

Le DRI est proposé à tous les élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème}. Le collège peut faire appel à des associations ou organismes extérieurs afin de mettre en œuvre le suivi de l'élève.

3.7. Le dispositif « silence on lit »

Depuis la rentrée 2019, il est proposé 10 minutes de lecture à tous les élèves du collège. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre du projet national « silence on lit » issu de l'arrêté du 17 juillet 2018 concernant la modification des programmes des cycles 2, 3 et 4.

Depuis le départ, le dispositif est placé sur un horaire qui change chaque semaine tout au long de l'année. Cela permet de ne pas impacter toujours les mêmes professeurs et permet aussi d'impliquer l'ensemble de l'équipe pédagogique.

Le ¼ d'heure lecture est placé en début de séance pour permettre un retour au calme et un moment d'attention pour que le cours se passe dans de meilleures conditions.

Il est rappelé que ce dispositif est un projet pédagogique de l'établissement et que tous les personnels doivent le mettre en œuvre. Les professeurs d'EPS se mettent généralement dans le hall ou dans les couloirs du rez-de-jardin.

De nombreux livres sont à disposition dans le hall devant la vie scolaire pour les élèves qui n'auraient pas apporté leur livre. Ce bac à livre est alimenté par les élèves eux-mêmes par des dons réguliers. Certains professeurs proposent des livres dans leurs salles de classe.

3.8. Le dispositif « dys »

Pour les élèves de 6èmes ayant des besoins éducatifs particuliers avec un PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) ou un PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé), le collège propose une heure par semaine d'encadrement avec un petit groupe de 8 élèves maximum sur un créneau horaire commun à tous les élèves de 6^{ème}. Si le groupe devait avoir plus de 8 élèves, le groupe serait scindé en deux et aurait une intervention une semaine sur deux.

Les objectifs sont essentiellement méthodologiques :

- Savoir s'organiser
- Savoir apprendre une leçon dans les différentes matières
- Comprendre différents types de consignes
- Repérer les indicateurs importants sur différents supports (textes, photos, schémas)
- Ordonner le calcul et le raisonnement
- Apprendre à faire des cartes mentales simples
- Comprendre les principaux mécanismes de la langue anglaise

En support de méthodologie, l'enseignante revoit les contenus d'enseignement avec les élèves du groupe « Dys ».

Le repérage est fait en début d'année par les enseignants du primaire, les parents et le chef d'établissement. Il se peut qu'en cours d'année, un élève soit intégré au groupe en fonction des besoins. La professeure en charge de l'heure « dys » et la direction s'appuient sur les PPRE passerelles fait en CM2, les préconisations du médecin scolaire, les PAP et les bilans orthophoniques donnés par les parents.

Concernant le suivi, il y a une communication régulière par Pronote, sur rendez-vous, ou par téléphone avec les parents d'élèves, les élèves. Un lien continu se fait avec les enseignants des élèves afin d'identifier les besoins individuels et être dans le même temps des apprentissages qu'en classe.

Un tableau de suivi est réalisé par l'enseignante afin de repérer les problématiques principales de chaque élève, les actions mises en place pour chaque élève, le bilan périodique (tous les 3 mois) et ajuster les besoins.

Cette année avec le PACTE enseignant, nous allons proposer 2 personnes ressources pour accompagner les élèves à besoin éducatif particulier sur le niveau 6^{ème}.

3.9. La labélisation E3D : Etablissement en Démarche globale de Développement Durable

Le collège est labélisé E3D depuis 2019. Il a obtenu le niveau 2 sur une échelle de 3 en septembre 2020 pour une durée de 3 ans. Un enseignant référent est nommé afin de coordonner à partir d'une lettre de mission annuelle, les actions dans le cadre de la démarche de développement durable dans l'ensemble de l'établissement.

De nombreuses actions pédagogiques et éducatives sont mises en place dans le cadre de l'E3D :

- Temps écologie plusieurs fois dans l'année afin d'échanger avec les élèves sur ces thématiques
- Actions sur le collège (communications, réflexion sur le bien-être des élèves et des personnels, recyclage des déchets, achats de matériels, etc.)
- Jardin potager, atelier couture pour la réutilisation des vêtements ou des matériaux
- Actions de solidarité
- Sensibilisation au gaspillage alimentaire au restaurant scolaire avec la gestion de la nouvelle table de tri
- Eco-délégués dans chaque classe
- Sorties pédagogiques sur la thématique des déchets, un lien avec les écoles primaires sera mis en place.

Dorénavant le comité de pilotage E3D est intégré au nouveau Comité d'Education à la Santé, la Citoyenneté et à l'Environnement (CESCE). Il se réunit au moins deux fois par an afin d'établir les projets de l'année et faire le bilan des projets de l'année passée.

Une rubrique sur l'ENT du collège est dédiée et permet de valoriser les actions.

3.10. Le dispositif « devoirs faits »

Depuis la rentrée 2017, il existe au niveau national le dispositif « devoirs faits » qui permet aux élèves volontaires ou repérés, d'avoir un accompagnement avec un adulte du collège (professeur, assistant d'éducation ou service civique) entre 1 et 3 heures par semaine en fonction des disponibilités des élèves.

Depuis la rentrée 2023, « devoirs fait » est imposé aux élèves de 6^{ème} pour une heure par semaine. Les autres niveaux vont continuer à bénéficier d'une heure de devoirs faits par semaine.

Le travail porte sur la méthodologie, l'organisation, l'aide aux devoirs, récitation de leçons, etc. Il ne s'agit pas de faire du soutien scolaire.

Pour l'année scolaire 2025/2026, les heures du dispositif seront placées dès le départ de l'année pour un début d'accompagnement fin septembre/début octobre après validation par les parents de leur inscription.

Les groupes constitués seront au maximum de 10/12 élèves afin de permettre un accompagnement de qualité. Il sera proposé le temps de la pause méridienne un accès sans inscription aux élèves volontaires pour un accompagnement ponctuel avec un professeur ou un autre personnel (service civique ou assistant d'éducation).

Le rectorat finance une Indemnité de Mission Particulière à hauteur de 0,25 IMP pour la coordination du dispositif. Cette indemnité peut être attribuée à un CPE ou à un professeur.

Un groupe de travail propose de mettre en place une progression pour les élèves de 6^{ème} :

- ▶ Faire son cartable / prévoir du travail
- ▶ Organiser son planning (devoirs/ activités extrascolaires/ temps libres)
- ▶ Savoir utiliser pronote (normalement on avait besoin de pouvoir utiliser une salle info sur les créneaux devoirs faits, vous m'aviez dit que c'était bon)
- ▶ Apprendre à apprendre : la mémorisation
- ▶ Gestion du stress

Ces thématiques sont transposables pour les autres niveaux.

Le groupe de travail fait des propositions d'amélioration pour l'année prochaine pour l'organisation de « devoirs faits ». En 2024-2025, pour les classes de 6èmes, les professeurs ont rajouté dans le bilan périodique une ligne concernant le dispositif et ont évalué deux compétences :

- ▶ Respecter les règles
- ▶ Rester concentré

Le retour des élèves et de l'attitude en séance est positif, le groupe propose d'étendre cette méthode aux autres niveaux et de le rendre obligatoire pour tous les professeurs qui encadrent « devoirs faits ».

En 5ème, 4ème et 3ème nous pourrions évaluer les mêmes compétences et s'assurer que les élèves :

- ▶ ont prévu le travail à faire
- ▶ être au clair sur ce qu'ils ont à faire

L'organisation prévu cette année est proposée en fonction de la dotation distribuée pour 2025-2026 soit :

148 HSE et 9 PACTE (24 heures)

Le dispositif « devoirs faits » pourra fonctionner **sur 28 semaines** pour pouvoir payer toutes les séances réalisées selon l'organisation suivante :

			PACTE	HSE
6ème	1h/ semaine	5 classes	5	20
5ème	1h/ semaine	4 classes	4	16
4ème	1h/ semaine	2 groupes		56
3ème	1h/ semaine	2 groupes		56

9	148
----------	------------

3.11. Développement des compétences d'oral

Depuis la rentrée 2022 le collège a décidé de mettre en place une programmation d'oral sur les quatre niveaux du collège. Le sujet traité lors des oraux ne sera pas disciplinaires, les élèves pourront parler d'eux, s'approprier un sujet qu'ils apprécient, parler d'une expérience personnelle. Ils devront travailler sur l'argumentation.

Après choix du sujet, il y aura la possibilité de le travailler en étude dirigée. Les professeurs ont décidé que le seul support pour les élèves lors de l'oral sera une fiche avec des mots clés seulement (pas de phrase). Il n'y aura pas de support numérique. Ils peuvent apporter un objet éventuellement. Le jury sera composé de deux personnes (professeurs, AESH, AED, personnels administratifs, de santé ou de vie scolaire)

Ces oraux se passeront sur le temps scolaire dans la semaine et les élèves seront sortis de cours seulement le temps de leur oral. Les personnels qui participent aux jurys sont libérés de leurs missions habituelles pendant ce temps-là.

Compétences évaluées du socle commun de connaissance et de compétences :

- D1.1 - Parler en prenant en compte son auditoire (cycle 3) ou D1.1 - S'exprimer de façon maîtrisée en s'adressant à un auditoire (cycle4)
- D1.1 - Participer de façon constructive à des échanges oraux
- D3 – Argumenter

Organisation des oraux :

	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
Thème	Libre	Libre	Libre	Stage en entreprise
Temps de l'oral de l'élève	3 minutes	4 minutes	5 minutes	6 minutes
Temps d'échange avec le jury	5minutes.	5 minutes	5 minutes.	5 minutes
Période de l'oral	Juin 2026	Mai 2026	Avril 2026	Mars 2026

3.12. Les études dirigées

Depuis la rentrée 2021, le collège a rajouté à l'emploi du temps des élèves de toutes les classes, une heure d'étude dirigée. L'étude est un moment privilégié que les assistants d'éducation passent avec les élèves des classes dont ils ont la charge tout au long de l'année.

Durant cette étude il sera possible de proposer aux élèves :

- Des travaux en binôme et de groupes
- De l'aide aux devoirs pour les élèves qui en manifestent le besoin
- De l'aide à l'organisation personnelle et à la vie dans le collège
- Des révisions de contrôle, des entraînements à l'oral

- Des petites évaluations que pourraient donner les enseignants.

C'est aussi l'occasion de faire le point sur les billets du carnet à récupérer, de parler avec eux lorsqu'il y a des conflits ou des tensions ou même de faire intervenir une personne extérieure qui a besoin de voir la classe (principal, professeur principal, Psy-EN, CPE, intervenants associatifs etc...).

3.13. Projet UNPLUGGED

Depuis la rentrée 2021, le collège propose cette action pilotée par Unplugged est un programme de prévention des conduites addictives en milieu scolaire, mettant particulièrement l'accent sur l'alcool, le tabac et le cannabis, avec une ouverture sur les conduites addictives liées aux écrans et aux jeux vidéo. Ce programme est destiné aux collégiens (6^e, 5^e). Il comprend 13 séances interactives d'une heure en classe, menées par des enseignants formés qui travaillent – au moins la première année – en co-animation avec des professionnels de la prévention, également formés.

Unplugged est utile au-delà de la prévention des addictions car il contribue à l'amélioration du climat scolaire. Les séances permettent aux élèves de développer la confiance en soi, l'expression de soi et le respect des autres, mais aussi des habiletés interpersonnelles de communication, d'affirmation et de conciliation. Le programme les invite à décrypter les attitudes positives et négatives à l'égard des produits, les influences et les attentes du groupe, les croyances sur les produits et leurs effets, tout en exerçant leur esprit critique.

Cette année, dans le cadre du pacte enseignant, deux enseignants vont rejoindre le dispositif qui sera placé le lundi matin. Chaque professeur va prendre en charge deux classes en co-animation avec l'infirmière scolaire et l'intervenant d'ARPADE.

3.14. Education à la vie affective et sexuelle – Egalité filles – Garçons

Pour l'EAS l'an prochain au collège, nous envisageons plusieurs axes et formats de travail.

1- Concernant les séances dédiées, nous aimerions travailler des thématiques par niveau :

- ▶ en 6ème : les émotions, le rapport au corps (le sien / celui des autres)
- ▶ en 5ème : les insultes, comme point de départ des stéréotypes et des discriminations
- ▶ en 4ème : Prévention des LGBTphobies en partant du visionnage d'un film documentaire
- ▶ en 3ème : Consentement et les premières fois.

2- Concernant les événements ponctuels :

- ▶ Expositions à travailler en classe, présentation en conseil pédagogique afin de sélectionner des expositions pertinentes
- ▶ travail avec les élus du collège (délégués au CVC ou éco-délégués,...)

Dans tous les cas, programmer plusieurs expos sur l'année est une façon peu chronophage d'acculturer nos élèves à ces thématiques.

3- Concernant le lien avec les apprentissages :

Nous avons intérêt à jeter des ponts entre les séances dédiées et le quotidien pédagogique et à réfléchir avec les collègues à ce qui dans telle ou telle discipline peut-être travaillé sous l'angle EAS.

Concernant les actions dans le cadre de la **labellisation « égalité filles-garçons »**, le collège va poursuivre ses projets éducatifs et pédagogiques engagés. (EPI Matilda, gestions des activités des élèves avec plus de parité, actions dans le cadre de l'EAS, observations croisées en classe des pratiques professionnelles, etc.)

Charte du travail personnel des élèves

Engagements des élèves



- 1 Chaque leçon doit être **mémorisée et répétée**.
- 2 Avant chaque séance, les élèves doivent relire le cours précédant afin de se remémorer les notions étudiées. Ils peuvent demander à leurs parents de réciter ou parler de leurs cours.
- 3 Les élèves ayant des dispositifs de type PAP, PPRE ou PPS peuvent :
 - utiliser des livres audio pour étudier les œuvres données en français.
 - avoir moins de travail à faire en fonction des aménagements prévus. Ils doivent au moins essayer de le faire et l'enseignant doit pouvoir le constater.
- 4 **En 6ème** : les élèves consacrent environ 30 minutes chaque soir au travail personnel au domicile. Notamment la lecture des leçons.
- 5 **A partir de la 5ème** : Les élèves consacrent environ 1h chaque soir au travail personnel au domicile.
- 6 Les élèves sont accompagnés en **étude dirigée** et en devoirs faits pour leur travail personnel et doivent amener les cahiers et livres nécessaires pour s'avancer.
- 7 Lorsque les élèves sont absents, ils doivent par tous moyens **recupérer le contenu des séances**.

Engagements des Professeurs



- 1 **Pour les 6ème uniquement** : Les professeurs ne donnent pas de travail écrit pendant le mois de septembre. En octobre, les professeurs commencent à donner du travail à faire en dehors de la classe progressivement.
- 2 Les professeurs **évitent de donner du travail d'un jour pour le lendemain** (dans la mesure du possible)
- 3 **Le professeur note au tableau, pendant le cours, les devoirs à faire** pour faciliter la retranscription sur un support au choix de l'élève. Les professeurs notent sur PRONOTE les devoirs à faire qui ont été donnés en fin de séance aux élèves et s'engagent à ne pas mettre de devoirs qui n'ont pas été annoncés en classe.
- 4 Concernant le travail à faire en dehors de la classe : il faut **préciser le type de travail** (correction, entraînement, production, ...) et le temps moyen à y consacrer en l'indiquant dans le cahier de texte de PRONOTE.
- 5 **Le travail demandé doit être vérifié et corrigé**. Par rapport aux élèves à besoins éducatifs particuliers, le professeur doit être bienveillant et doit valoriser les réussites dans le travail personnel de l'élève.
- 6 Les professeurs programment sur PRONOTE, s'ils le souhaitent, **les évaluations** pour une meilleure visibilité pour les parents, les élèves et les autres professeurs.



Les rituels importants



- Les élèves **doivent** écrire sur un agenda papier ou sur un support de leur choix les devoirs à faire
- Les élèves utilisent un brouillon pour faire les exercices et mener leurs réflexions (des bannettes de papier recyclé sont disponibles dans chaque salle du collège)
- Les élèves préparent le sac de cours avec tout le matériel nécessaire pour le lendemain
- Les élèves s'organisent pour avoir des temps de lecture des œuvres étudiées en français
- Les élèves s'organisent et anticipent le travail à faire dans la semaine en équilibrant les temps de travail entre le collège (étude dirigée, étude régulière, devoirs faits, ...) et le domicile
- ! Les élèves n'oublient pas de prendre un livre pour le dispositif « silence on lit »

4. Les parcours éducatifs

Les différentes actions pédagogiques et interventions auprès des élèves participent à la mise en œuvre des différents parcours. Les élèves doivent tout au long de leur scolarité faire du lien entre enseignements, activités périscolaires et extra-scolaires. Il existe 4 parcours de l'école primaire au lycée. Ils peuvent faire l'objet du choix des élèves pour l'oral du DNB en fin de 3^{ème}. Les élèves du collège Jean Gay pourront suivre et garder des traces de leurs parcours avec l'application **FOLIOS** ou sur l'ENT.



4.1. Information aux familles

Une inscription est faite dans le bilan périodique chaque semestre afin d'informer les familles de l'évolution des actions dans le cadre des 4 parcours éducatifs. Les professeurs mentionnent dans PRONOTE les actions dans le cadre de leurs enseignements dans leur classe et la direction se charge de saisir les actions qui sont pour l'ensemble d'un niveau ou du collège.

4.2. Le parcours éducatif s'inscrit dans un curriculum.

À l'école, au collège ou au lycée, **la démarche curriculaire prend appui sur les programmes et sur les différents dispositifs pédagogiques** mis en place (accompagnement personnalisé, enseignements d'exploration, périodes de formation en milieu professionnel, etc.) Au collège, le socle commun de connaissances, de compétences et de culture constitue en outre un cadre de référence primordial pour la mise en œuvre des parcours.

La notion de parcours éducatif intègre ainsi l'idée d'une **acquisition progressive de connaissances et de compétences qui s'accumulent tout au long du cheminement de l'élève**, un cheminement dont le principal moteur doit être l'élève lui-même. Son accompagnement par toute l'équipe pédagogique doit lui permettre à la fois de **structurer ses acquis et de s'approprier son propre parcours**. Cette appropriation pourra ainsi contribuer à donner au parcours sa dimension individuelle.

4.3. Parcours avenir

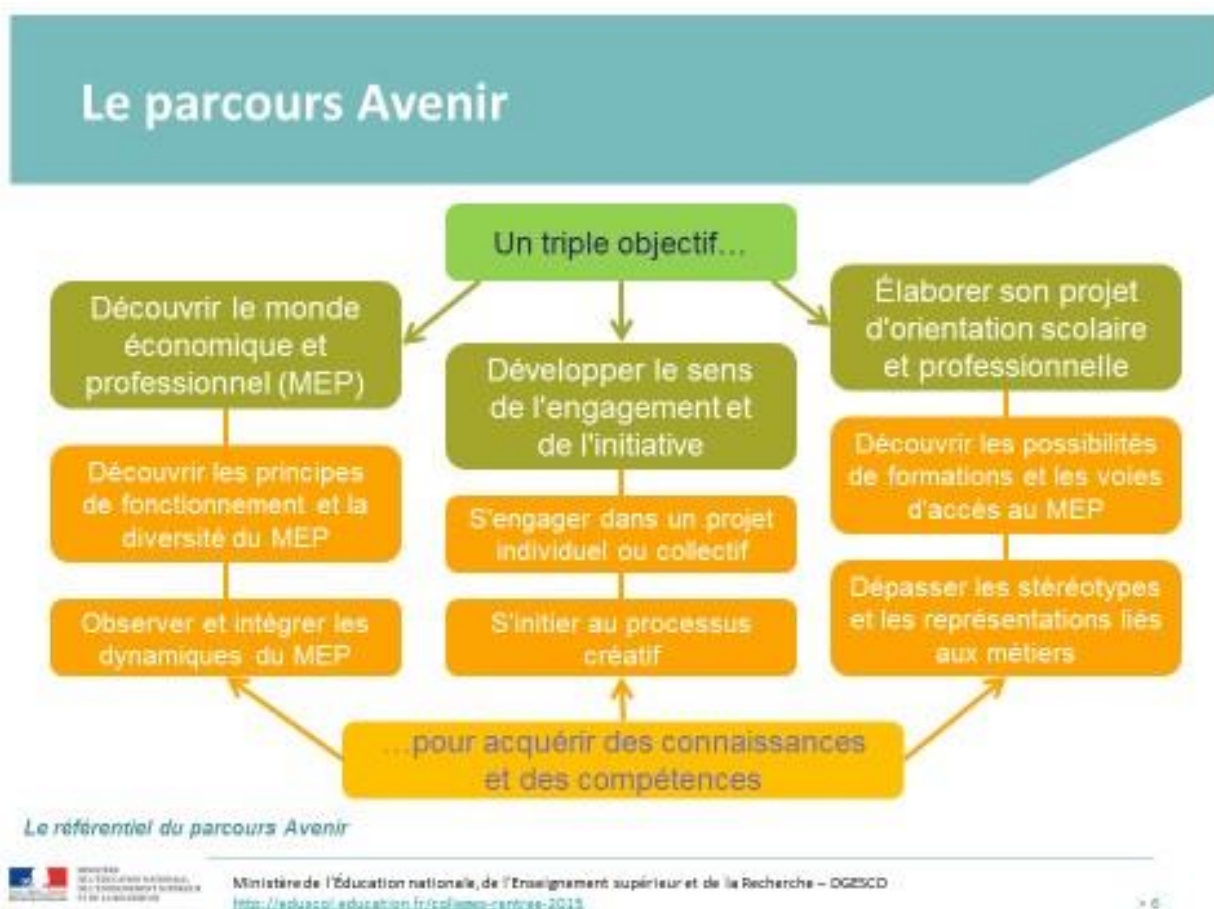
Texte officiel :

- Arrêté du 1er juillet 2015:
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030852189&dateTexte=&categorieLien=id>

Ressources :

- EDUSCOL : <https://eduscol.education.fr/cid54908/ressources-pour-parcours-avenir.html>

De la 6ème à la Terminale, le parcours Avenir permet à chaque élève de construire progressivement son orientation et de découvrir le monde économique et professionnel.



Travail sur 4 axes :

- La connaissance de soi
- La connaissance des parcours de formation
- La connaissance des métiers
- La mise en adéquation des résultats scolaires avec le choix d'orientation formulé par l'élève.

4.4. Parcours d'éducation artistique et culturel (PEAC)

Textes officiels :

- Arrêté du 1er juillet 2015 relatif au parcours d'éducation artistique et culturelle (JO du 7 juillet 2015)
- Le parcours d'éducation artistique et culturelle (circulaire interministérielle n° 2013-073 du 9 mai 2013)

Ressources :

- <https://disciplines.ac-toulouse.fr/education-musicale/parcours-d-eac>
- <https://eduscol.education.fr/cid74945/le-parcours-education-artistique-culturelle.html>

De l'école au lycée, le parcours d'éducation artistique et culturelle a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle. Des objectifs de formation et les repères de progression à la mise en œuvre de ce parcours sont fixés.

4.5. Parcours Educatif de Santé

Texte officiel :

- circulaire n°2016-008 du 28/01/2016 : http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2016/02/cir_40508.pdf

Ressources :

- EDUSCOL : <https://eduscol.education.fr/cid105644/le-parcours-educatif-sante.html>

De la maternelle au lycée, le parcours éducatif de santé permet de structurer la présentation des dispositifs qui concernent à la fois la protection de la santé des élèves, les activités éducatives liées à la prévention des conduites à risques et les activités pédagogiques mises en place dans les enseignements en référence aux programmes scolaires.

4.6. Parcours citoyen

Textes officiels :

- Circulaire n° 2016-092 du 20-6-2016 relative au parcours citoyen de l'élève :
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=103533

Ressources :

- EDUSCOL : <https://eduscol.education.fr/cid107463/le-parcours-citoyen-eleve.html>

De l'école au lycée, le parcours citoyen vise à la construction, par l'élève, d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement.

5. Les attestations et diplômes

5.1. Le Diplôme National du Brevet (DNB)

Le DNB est validé en fonction des évaluations de compétences du socle commun et sur les 5 épreuves terminales écrites et orales :

- Epreuve 1 : **Français** (3h)
- Epreuve 2 : **Mathématiques** (2 h)
- Epreuve 3 : **Histoire-Géographie-Enseignement Moral et Civique** (2 h)
- Epreuve 4 : **Sciences** (1h) : 2 matières tirées au sort parmi SVT, Technologie et Physique-Chimie → tirage au sort deux mois avant l'épreuve.
- Epreuve 5 : **Oral** (15 minutes) sur les EPI et/ou les parcours (5 minutes d'exposé et 10 minutes d'entretien)

Le Collège Jean Gay met en place **une fois par an** en 3^{ème} un examen blanc afin que les élèves puissent se mettre en conditions réelles d'examen.

Il est aussi proposé **un examen blanc sur l'oral d'EPI et des parcours**, afin d'évaluer les prestations orales face à un jury de professeurs en conditions réelles.

Un oral d'entraînement sur le stage en entreprise est proposé, l'évaluation se fait par compétences et non par notes. L'objectif est de travailler avec les élèves les compétences de l'oral et les compétences de l'écrit de type rapport.

5.2. Le Certificat de Formation Générale (CFG)

Le Collège peut proposer aux élèves de présenter le Certificat de Formation Générale (CFG) qui est en priorité proposé aux élèves de SEGPA. Il permet d'attester un niveau de formation par la validation du cycle 3 du socle commun de connaissance et de compétence et un oral en fin d'année de 3^{ème} qui porte sur un dossier lié aux parcours avenir. Le collège propose aux élèves présentant des difficultés en 3^{ème} générale de préparer cet examen.

5.3. Certification PIX : Compétences numériques des élèves

PIX permet d'évaluer en ligne les compétences numériques des élèves. La plateforme détermine s'ils maîtrisent les savoirs faire définis par le cadre de référence des compétences numériques (CRCN). PIX délivre à ses usagers une certification de leur niveau de compétence. Il y a une évaluation certificative en 3^{ème} et en terminale.

Tout au long du cycle 4 (entre la 5^{ème} et la 3^{ème}) tous les professeurs participent à la formation pour faire acquérir aux élèves cette certification. La plateforme PIX est accessible par l'intermédiaire de l'ENT. Les professeurs proposent des parcours d'entraînement qui permettent de mesurer les compétences des élèves sur 8 niveaux et 5 domaines :

- Informations et données
- Communication et collaboration
- Création de contenu
- Protection et sécurité
- Environnement numérique

5.4. Test de positionnement Ev@lang pour les élèves de 3^{ème}

Depuis l'année scolaire 2021/2022, les élèves de 3^{ème} passent au cours du 2^{ème} semestre un test de positionnement en LV1 anglais.

Ev@lang collège est un test de positionnement en anglais 100 % en ligne, conçu par France Éducation International (FEI), organisme expert en matière de certification linguistique et opérateur public sous tutelle du ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Il est composé de questions à choix multiples : un support, une seule question par support et 4 choix de réponse dont une seule bonne réponse. Il est entièrement en anglais : supports de compréhension, questions, choix de réponses et consignes.

Ce test adaptatif a une durée variable en fonction du niveau de compétence de l'élève (30 minutes en moyenne).

Les différentes épreuves du test permettent de positionner les élèves du niveau A1 au niveau B1+ du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) en compréhension de l'oral et en compréhension de l'écrit. Les connaissances linguistiques des élèves sont également testées : grammaire et lexique.

À l'issue du test, une fiche de résultats faisant apparaître un niveau global et un niveau de maîtrise sur l'échelle du CECRL, par activité langagière et en grammaire et lexique, est délivrée à chaque élève.

L'enjeu de cette reconnaissance du niveau des élèves est multiple :

- les encourager et leur permettre de progresser ;
- proposer un outil de pilotage national et académique de la discipline ;
- permettre aux équipes pédagogiques de disposer d'outils de suivi des apprentissages.

5.5. L'Attestation Scolaire de Sécurité Routière (ASSR)

Pour l'ASSR 1 : Une préparation est proposée lors de la semaine des parcours avec un entraînement par l'intermédiaire de la plateforme nationale en ligne : <http://preparer-assr.education-securite-routiere.fr/>. Le

département de la Haute-Garonne distribue gratuitement à tous les élèves de 5^{ème} un code Rousseau leur permettant de commencer la préparation de manière autonome.

Pour l'ASSR 2 : Le collège met à disposition sur son site internet des ressources à consulter tout au long de l'année afin que les élèves se préparent à passer l'examen écrit en fin d'année de 3^{ème}. Le Professeur principal se charge dans l'année de rappeler et de présenter l'espace dédié à cet effet sur l'ENT. Une intervention lors de la semaine des parcours avec la prévention routière peut être proposée en fonction des possibilités des bénévoles.

Depuis l'année scolaire 2021-2022, la passation se fait en ligne sur une application dédiée qui permet la correction automatique.

5.6. L'attestation de Prévention et Secours Civiques (PSC)

Cette formation sera proposée à tous les élèves de 4^{ème}. Elle se déroule sur 8 heures. Elle est réalisée par des personnels de l'établissement qui sont moniteurs PSC (professeurs et infirmière scolaire).

Les dates des sessions pour l'année scolaire 2025-2026 sont à définir et seront placées entre chaque période de vacances jusqu'à la fin de l'année.

Nous avons deux formatrices : Mme GIROUSSENS, infirmière scolaire et Mme FERNIN, professeuse d'EPS.

En fonction des possibilités, il pourra être proposé une formation aux Gestes Qui Sauvent (GQS) aux élèves de 5^{ème}.

5.7. Test Pass-Nautique en 6^{ème}

Dans le cadre de la préparation du voyage APPN de fin d'année des classes de 6èmes, les professeurs d'EPS font passer le test « pass-nautique » à tous les élèves de 6^{ème} dans l'année scolaire. Le collège finance le déplacement vers une piscine du secteur en fonction des disponibilités.

6. L'organisation de l'année en semestre

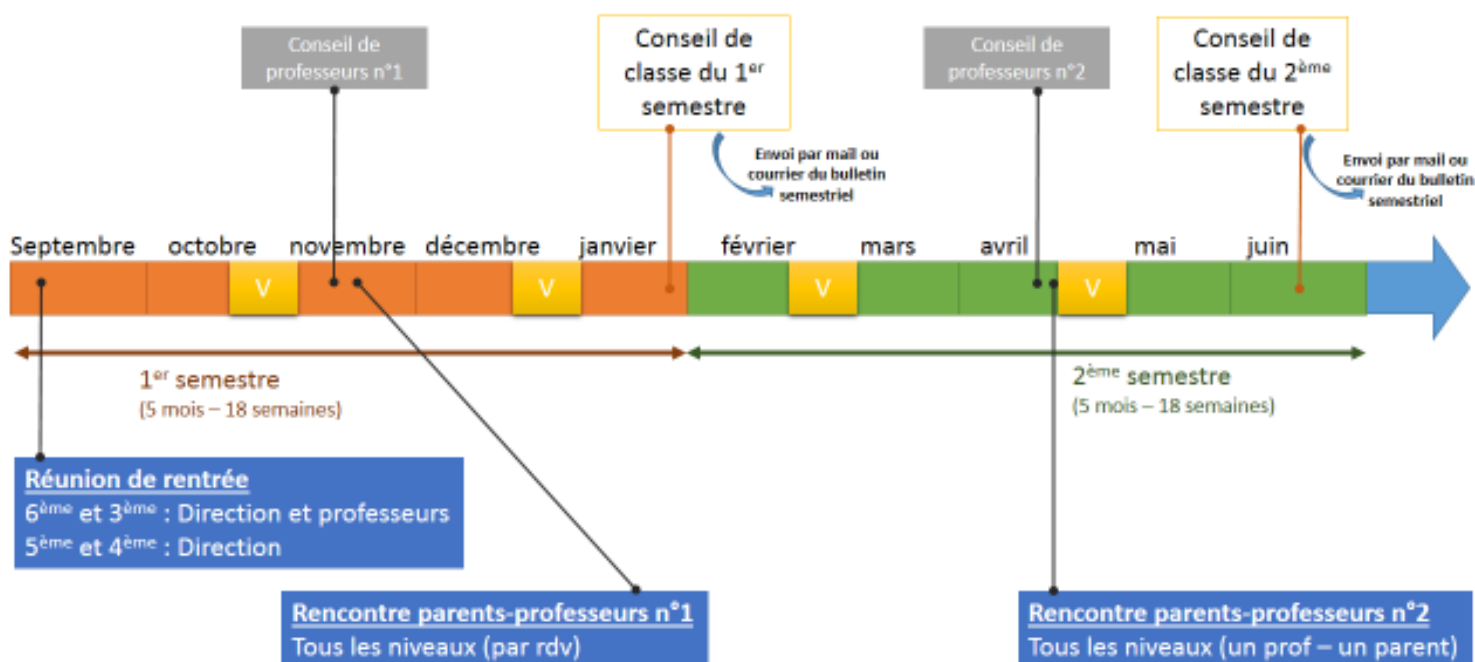
6.1. Les objectifs

L'objectif premier du découpage en semestre est de ralentir le rythme du collège (2 périodes de 18 semaines au lieu de 3 de 12 semaines)

Cette organisation permet de placer 4 moments dans l'année où l'équipe pédagogique fait le point sur les élèves au lieu de 3 auparavant.

D'un point de vue pédagogique, les enseignants qui ont une heure ou une heure et demie dans la semaine avec les élèves peuvent faire davantage d'évaluations sur la période et donc la moyenne de la matière correspond mieux au niveau d'acquisition de l'élève.

6.2. Le découpage de l'année



6.3. L'organisation de la pause méridienne

Afin de respecter le temps de pause légal de 1h30 pour tous les élèves pour le repas, il n'y a aucun cours de placé depuis la rentrée 2021/2022 de 13h à 14h.

Les élèves pourront prendre leur repas entre 12h et 13h en fonction de la fin des cours de la matinée. Une répartition égale du service de restauration sera mise en place (8 ou 9 classes par demi-service) afin de fluidifier le passage au restaurant scolaire.

De 13h à 14h seront placés des activités éducatives, sportives et culturelles pour développer l'engagement et le vivre ensemble pour les élèves. Des activités seront mises en place dans le cadre :

- De l'Association Sportive (mardi et jeudi)
- Du foyer des élèves avec des assistants d'éducation, service civique ou intervenant extérieur
- Des activités proposées par des professeurs et rémunérées en HSE en fonction des projets déposés en début d'année.

Il sera proposé sur un midi en début d'année une présentation dans la cour de toutes les activités où les élèves pourront s'inscrire. Ces activités seront valorisées dans le cadre des parcours et pourront faire l'objet de l'oral du DNB en 3^{ème}. Toutes ces activités sont inscrites dans l'emploi du temps sur PRONOTE pour donner de la visibilité aux parents d'élèves et une meilleure gestion pour la vie scolaire du déplacement des élèves.

7. Evaluations par compétences

Depuis plusieurs années, le collège Jean Gay a décidé de n'évaluer les élèves de sixièmes que par compétences afin de maintenir une continuité dans l'évaluation au cours du cycle 3 qui va du CM1 à la fin de la sixième et de limiter les difficultés éventuelles d'adaptation des nouveaux élèves de sixième.

Les compétences seront évaluées selon l'échelle définie pour le DNB :

- Acquisition insuffisante
- Acquisition fragile
- Acquisition satisfaisante
- Très bonne acquisition

Les autres niveaux du cycle 4 sont évalués par les notes et les compétences. Un nouveau référentiel de compétences dans PRONOTE entre en vigueur à la rentrée pour simplifier la lecture des évaluations pour les parents et les élèves.

Un bilan périodique semestriel présente à la fois les évaluations de compétences et les notes (cycle 4) avec un positionnement par matière par rapport aux éléments du programme travaillés pendant le semestre.

Matière	Compétences	Progression	Note	Coef	Commentaire	
HIST.GEO.EMC Mme JARDI	- EMC: Être citoyen en France et en Europe. - EMC: La France, une République démocratique. - Histoire La France dans la Seconde Guerre mondiale (1940-1944). - Histoire: Civils et militaires dans la Première Guerre mondiale. - Histoire L'Europe entre démocraties et régimes totalitaires. - La seconde guerre mondiale, une guerre d'anéantissement.		19,16	14,43	Excellent sem intérêt pour la	
ANGLAIS LV1 M. ALBERT	- Comprendre les points essentiels d'un message - connaître les consignes de classe - Ecole et société - Être capable de se présenter. - Expression du temps - Le réchauffement climatique (bilan / causes / conséquences / solutions possibles) - Rédiger un texte court et construit sur un sujet connu		18,63	14,96	Très bon trav; ngoureuse en	
ESPAGNOL LV2 Mme RUIZ	- Comprendre une intervention brève - Ecrire un texte court et articulé simplement - Mobiliser à bon escient ses connaissances lexicales, culturelles, grammaticales pour produire un texte oral sur des sujets variés. - Communiquer de façon simple - Communiquer, de façon simple, avec l'aide de l'interlocuteur		4	19,94	17,28	Semestre très toujours prêt à interventions
PHYSIQUE-CHIMIE Mme LIMBERT	- la matière: univers, atomes et ions - masse volumique - tests de reconnaissance - transformations chimiques - La matière dans l'univers - la corrosion du fer - l'attaque du fer par l'acide		4		Très bon sem pertinente et l parole, c'est e	
SCIENCES VIE & TERRE M. BERIOU	- caractère des êtres vivants - support de l'information génétique - ADN et information héréditaire - gènes et allèles - Crise biologique - Evolution des espèces - Origine des espèces		4	18,78	14,74	Excellent sem qualité et l'atti
TECHNOLOGIE Mme BONNET RAISON	- Ecrire, mettre au point et exécuter un programme - Pratiquer des démarches scientifiques et technologiques - Identifier le(s) matériau(x), les flux d'énergie et d'information dans le		4	19,46	14,69	Un excellent c et de grandes